

mis en ligne le 13 février 2024

ARRETE MUNICIPAL N°13189 DU 08 FEVRIER 2024

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Chasse aux oeufs

Parc de Toulhars

Mercredi 03 avril 2024

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la demande faite par Mme PERRIER, Présidente du Comité des Fêtes de Larmor-plage.

- Considérant que le Comité des Fêtes organise le mercredi 03 avril 2024, une chasse aux œufs de pâques sur le parc de Toulhars, contenu du lieu et pour des raisons de sécurité, l'accès au parc y sera réglementé.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Mercredi 03 avril 2024 de 14h00 à 18h00, l'accès au parc de Toulhars est réservé au Comité des fêtes. Celui-ci, comme tous les ans, organise une « chasse aux œufs » pour les enfants de la commune. Le parc de Toulhars sera fermé au public, le site sera accessible uniquement aux participants inscrits auprès de l'association.

ARTICLE 2 : La mise en place des barrières et la sécurisation du site est à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 3 : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE

Patrice VALTON

